Centre de conservation du Québec

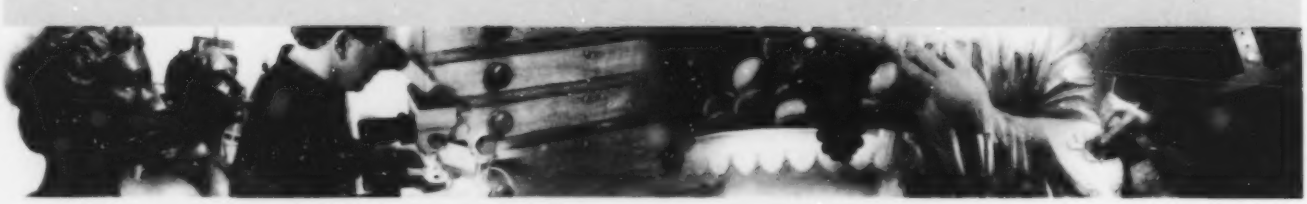

Rapport annuel de gestion 2002-2003

La gestion par résultats

Québec

Le Centre de conservation du Québec contribue depuis 1979 à la conservation préventive et à la restauration des œuvres d'art et objets patrimoniaux, en vue d'une meilleure accessibilité et de la valorisation de notre héritage culturel.

104-01749/

Centre de conservation du Québec

Rapport annuel de gestion
2002-2003

BIBLIOTHÈQUE
19 NOV. 2003
ASSEMBLÉE NATIONALE

Québec

Les détails des illustrations de la couverture sont présentés dans notre nouveau site Web [www.ccq.mcc.gouv.qc.ca/credits.htm].

Dépôt légal - 2003
Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada
ISBN : 2-550-41416-0
ISSN : 1205-7789
© Gouvernement du Québec, 2003

Québec, le 18 septembre 2003

Monsieur Michel Bissonnet
Président de l'Assemblée nationale du Québec
Hôtel du Parlement
Québec (Québec) G1A 1A4

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de gestion du Centre de conservation du Québec pour l'exercice financier 2002-2003.

Le Centre est une agence gouvernementale qui relève du ministère de la Culture et des Communications et, à ce titre, son rapport annuel doit être déposé devant l'Assemblée nationale tel que le prévoit la Loi sur l'administration publique.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

La ministre de la Culture et des Communications,

Line Beauchamp

MESSAGE DE LA SOUS-MINISTRE

J'ai le plaisir de vous présenter le Rapport annuel de gestion 2002-2003 du Centre de conservation du Québec, un des fleurons du ministère de la Culture et des Communications.

Depuis près de vingt-cinq ans, cette institution nationale est résolument engagée dans la conservation du patrimoine mobilier du Québec. Grâce à une équipe chevronnée de spécialistes, le Centre assure la restauration des œuvres d'art, des objets et des documents patrimoniaux, ainsi que des artéfacts conservés dans les collections tant publiques que privées. Sa mission consiste également à dispenser expertise, conseils et formation en matière de conservation préventive des objets du patrimoine.

Les services du Centre profitent au premier chef aux institutions muséales et aux centres d'archives soutenus par le Ministère. Mais grâce à son statut d'agence, il dispense des services facturés à tout organisme ou entreprise qui requiert des expertises ou des interventions de restauration. Le Centre contribue ainsi à élargir, au sein de la communauté québécoise, la préoccupation de préservation et de mise en valeur des biens patrimoniaux.

Le dépôt de ce rapport annuel représente une occasion privilégiée de rendre compte aux parlementaires et aux citoyens, des activités très spécialisées de cette agence gouvernementale qui répond par son mandat à l'une des orientations de la Politique culturelle du Québec, à savoir la valorisation de l'héritage culturel.

La sous-ministre de la Culture et des Communications,

Doris Girard

MESSAGE DE LA DIRECTRICE

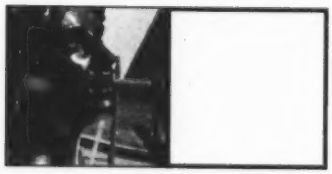

Unité autonome de service depuis l'automne 1995, le Centre de conservation du Québec a acquis le statut d'agence gouvernementale en novembre dernier par la signature de la Convention de performance et d'imputabilité. C'est le septième rapport de gestion que l'institution rend public. Ce dernier fait état des résultats obtenus au regard des cibles et des objectifs formulés dans le Plan d'action 2002-2003. Afin de fournir une information plus significative, le rapport présente cette année les données comparatives de l'exercice précédent, en ce qui a trait aux résultats mesurés conformément aux indicateurs de performance établis.

Nous sommes particulièrement fiers d'avoir amélioré en 2002-2003 le respect des quotas attribués en début d'exercice aux clientèles désignées, tout en terminant les travaux facturés dans les délais prévus aux contrats. Les interventions de restauration sont par nature difficilement évaluables en matière de temps, parce qu'elles comportent fréquemment des difficultés d'exécution imprévisibles lors de l'examen préalable. D'où le défi et le mérite des équipes des sept ateliers de restauration du Centre, de fournir un résultat de grande qualité dans le respect des échéances et des cibles annuelles de production.

Au chapitre de la satisfaction de la clientèle, le Centre recueille cette année un taux remarquable de l'ordre de 96,8 %. Ce résultat s'appuie sur un nombre de fiches d'évaluation remplies et retournées par les clients, dans une proportion de 72 %. En 2003-2004, la cible du taux de satisfaction sera portée de 80 % à 100 %, ce qui garantit une constance dans la recherche de la qualité des interventions, objectif que fait sien chacun des spécialistes du Centre.

Au cours de l'année 2002-2003, la direction du Centre a collaboré avec le Ministère à un projet pilote d'analyse de risques qui a permis de dégager des pistes d'excellence, lesquelles seront prises en compte dans la planification des activités du prochain exercice financier.

La compétence et l'engagement de l'équipe du Centre de conservation du Québec constituent un gage de la poursuite de son rayonnement et de l'amélioration de sa performance, tant sur le plan national qu'international.

La directrice,

Murielle Doyle

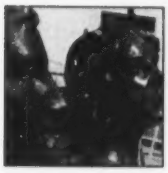

DÉCLARATION DE LA DIRECTION DU CENTRE DE CONSERVATION DU QUÉBEC

Les renseignements présentés dans le présent rapport annuel de gestion relèvent de ma responsabilité. Il m'incombe d'assurer la fiabilité des données qu'il contient, ainsi que des contrôles qui permettent de témoigner des résultats obtenus au regard des objectifs fixés dans le Plan d'action 2002-2003.

La direction du Centre de conservation du Québec a maintenu, au cours de l'exercice financier, des systèmes de contrôle interne et d'information de gestion propres à assurer un suivi des opérations et une reddition des comptes.

La firme de comptables agréés Lemieux Nolet a été mandatée par le Ministère pour effectuer un examen des résultats et des explications portant sur les indicateurs de performance. Elle a produit un rapport attestant que les informations présentées à la section 3 et à l'annexe 1 du Rapport annuel de gestion sont plausibles et cohérentes.

À mon avis, l'information présentée dans le Rapport annuel de gestion 2002-2003 du Centre de conservation du Québec est fiable et correspond bien à la situation.

La directrice

Murielle Doyle
Québec, juin 2003

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

LEMIEUX NOLET
comptables agréés
SENC

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

À la Sous-ministre, Ministère de la Culture et des Communications

Nous avons procédé à l'examen des résultats et explications portant sur les indicateurs de performance présentés à la section 3 ainsi qu'à l'Annexe 1 du Rapport annuel du Centre de conservation du Québec pour l'exercice terminé le 31 mars 2003. La responsabilité de l'exactitude, de l'intégralité et de la divulgation de ces données incombe à la direction du Centre de conservation du Québec.

Notre responsabilité consiste à évaluer le caractère plausible et la cohérence de l'information, en nous basant sur le travail que nous avons réalisé au cours de notre examen.

Notre examen a été effectué conformément aux normes de l'Institut des vérificateurs internes (IVI). Les travaux ont consisté à prendre des renseignements, à utiliser des procédés analytiques, à apprécier le fonctionnement des mécanismes de compilation, à réviser des calculs, à obtenir des pièces justificatives, à discuter sur l'information fournie. Notre examen ne vise pas à vérifier les systèmes de compilation, à évaluer le contrôle interne ni à effectuer des sondages.

Au terme de notre examen, nous n'avons rien relevé qui nous porte à croire que les résultats et explications examinés ne sont pas, à tous les égards importants, plausibles et cohérents et que les méthodes de calcul des indicateurs de performance ne sont pas conformes à celles définies dans la Convention de performance et d'imputabilité (2002) et dans le Plan d'action 2002-2003 du Centre de conservation du Québec.

Lemieux Nolet

Comptables agréés
Société en nom collectif

Québec (Québec)

Le 6 juin 2003

1265, boulevard Charest Ouest
Bureau 1000
Québec (Québec)
G1N 2C9
Téléphone : (418) 659-7374
Télécopieur : (418) 658-4480
courrier@lemieuxnolet.qc.ca

TABLE DES MATIÈRES

1.0 Présentation du Centre de conservation 15

1.1 Le Centre de conservation du Québec 15
1.2 La mission 15
1.3 La clientèle et les services 16

2.0 Objectifs stratégiques 18

3.0 Résultats obtenus 19

3.1 Restauration et expertise 19
3.2 Temps comptabilisable consacré à des tâches techniques et scientifiques 21
3.3 Coût de revient 22
3.4 Qualité des services 23

4.0 Projets spécifiques de nature administrative 25

4.1 Changement de statut 25
4.2 Gestion et formation du personnel 25
4.3 Technologies de l'information 26
4.4 Projet immobilier et équipement spécialisé 26
4.5 Gestion des risques 26

5.0 Projets spécifiques de nature scientifique 27

5.1 Publications et activités de communication 27
5.2 Accueil des visiteurs 27
5.3 Conservation préventive 28
5.4 Accueil de stagiaires 28

ANNEXE 1 - Sommaire des résultats 29
ANNEXE 2 - Organigramme 32
ANNEXE 3 - Tableau comparatif des recettes et des déboursés 33

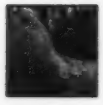

1.0 PRÉSENTATION DU CENTRE DE CONSERVATION DU QUÉBEC

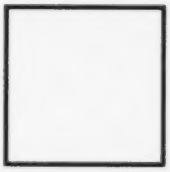

Dans le présent texte, la forme masculine désigne, lorsque le contexte s'y prête, aussi bien les femmes que les hommes.

1.1 Le Centre de conservation du Québec

Le Centre de conservation du Québec, ci-après appelé le Centre, a été créé le 1er avril 1979 à partir des ressources rendues disponibles par suite de la fermeture du Laboratoire régional de l'Institut canadien de conservation et par l'ajout de quelques effectifs fournis par l'ex-Direction générale du patrimoine et le Musée du Québec. Le Centre relevait, jusqu'à sa transformation en Unité autonome de service en 1995, d'une direction générale du ministère de la Culture et des Communications, ci-après appelé le Ministère. La signature d'une convention de performance et d'imputabilité avec la ministre d'État à la Culture et aux Communications lui a conféré, en novembre 2002, le statut d'agence gouvernementale, conformément à la Loi sur l'administration publique.

Les activités et les ressources du Centre sont régies par la Loi sur le ministère de la Culture et des Communications, la Loi sur la fonction publique, la Loi sur l'administration financière et la Loi sur l'administration publique ainsi que par les règles encadrant la gestion des ressources humaines, matérielles, informationnelles et communicationnelles. Ces lois et ces règles sont autant de balises qui assurent à la population et à la clientèle du Centre, de même qu'à son personnel, une saine gestion de ses activités, et ce, conformément à la volonté gouvernementale d'équité et de transparence. En outre, le Centre contribue à l'application de la Loi sur les biens culturels, de la Loi sur les musées nationaux et de la Loi sur les archives, ainsi qu'à celle de la Politique muséale du Ministère.

1.2 La mission

À titre de responsable de l'application de la Politique culturelle du Québec, le Ministère s'est vu confier, entre autres, le mandat de valoriser l'héritage culturel. Son rôle consiste notamment à soutenir l'action des municipalités et des autres partenaires œuvrant dans le domaine du patrimoine et à favoriser l'émergence d'un réseau cohérent et dynamique d'institutions comme des musées, des centres d'archives ou des lieux d'interprétation.

Le Centre de conservation du Québec est donc un des outils que s'est donnés le Ministère pour contribuer à la

conservation préventive et à la restauration du patrimoine mobilier du Québec en vue d'une meilleure accessibilité et d'une valorisation de l'héritage culturel du Québec.

Dans le cadre de sa mission, le mandat du Centre consiste à :

- fournir des services professionnels de restauration et d'expertise ;
- sensibiliser les institutions muséales et autres à l'importance de la conservation préventive ;
- encourager le développement de la connaissance, des compétences et des aménagements nécessaires à la meilleure conservation du patrimoine mobilier.

Le Centre représente à la fois la seule institution gouvernementale et la plus importante équipe de conservation-restauration au Québec, tant par le nombre de personnes que par les spécialités représentées. Il joue donc un rôle de premier plan par ses interventions directes et son expertise auprès des divers réseaux québécois engagés dans la conservation du patrimoine mobilier.

Le soutien que le Ministère accorde annuellement au Centre, à titre de contribution à la conservation du patrimoine mobilier, permet le regroupement d'une équipe de spécialistes capables d'assurer un service de base auprès d'une vaste clientèle dans une approche de rationalisation et de planification des interventions. Cette approche garantit, du même coup, l'utilisation optimale d'une précieuse expertise et d'infrastructures coûteuses.

Les services du Centre, grâce à l'expertise des professionnels qui y sont rattachés, permettent à l'État québécois de préserver de façon optimale des biens patrimoniaux de très grande valeur acquis et conservés à grands frais. En 2002-2003, le Centre comptait sur une équipe permanente de vingt-deux personnes, formée d'une directrice, d'une adjointe à la directrice, de treize restaurateurs professionnels, d'un photographe, de trois employées de soutien administratif et de trois agents de sécurité. Au cours de l'année, 19 employés occasionnels (pour un total de 10,85 ETC) se sont joints à l'équipe pour assurer des services financés et facturés (voir l'organigramme à l'annexe 2).

Un comité consultatif composé de sept personnes, qui représentent les diverses clientèles du Centre, conseille la sous-ministre et la directrice en ce qui a trait aux attentes en regard des produits et services livrés par l'institution. Il peut donner son avis relativement aux objectifs, aux cibles de résultats et aux indicateurs de performance énoncés dans le plan d'action annuel.

1.3 La clientèle et les services

La clientèle du Centre comprend :

(A) les gestionnaires des collections d'État ;

(B) les institutions muséales reconnues et subventionnées au fonctionnement par le ministère de la Culture et des Communications, ainsi que les centres agréés d'archives privées.

Elle comprend aussi :

(C) les institutions muséales reconnues par le Ministère ;

(D) les propriétaires de biens classés en vertu de la Loi sur les biens culturels ;

(E) les organismes à but non lucratif (OBNL) impliqués dans le domaine, dont les fabriques, les municipalités, les universités, etc. ;

(F) les particuliers et les entreprises.

Les services de restauration et les interventions majeures d'expertise sont compris dans les quotas de services financés par le Ministère pour les clientèles A et B. Tous les autres services sont facturés, à l'exception des services sommaires d'expertise qui sont rendus selon la disponibilité des ressources.

Le Centre offre à sa clientèle quatre catégories de services : restauration, expertise, information-sensibilisation, formation.

Restauration

Les restaurateurs du Centre travaillent dans sept ateliers spécialisés en peinture, sculpture, textile, meuble, papier, métal et archéologie-ethnologie.

À titre d'institution nationale, le Centre recherche l'excellence et, à cette fin, il utilise comme référence le *Code de déontologie et guide du patricien*, de l'Association canadienne pour la conservation et la restauration des biens culturels et de l'Association canadienne des restaurateurs professionnels.

En vertu de ce code de déontologie, le Centre s'engage,

entre autres, à produire des traitements axés sur l'excellence, à les faire autoriser par le propriétaire de l'œuvre et par l'auteur le cas échéant, à bien documenter ses interventions, à procéder à tous les examens requis, à produire des rapports d'intervention, à faire des traitements réversibles dans le respect de l'intégrité de l'œuvre et à informer le propriétaire des soins à prendre.

Expertise

Les services d'expertise sont offerts pour l'évaluation de l'état des collections, l'établissement de devis de restauration, l'évaluation des conditions et des pratiques de conservation, la construction et l'aménagement d'équipements de conservation et de diffusion.

Information-sensibilisation

Par divers moyens, notamment la production de documents écrits et audiovisuels, le Centre encourage le développement de la connaissance, des compétences et des aménagements nécessaires à la meilleure conservation du patrimoine mobilier.

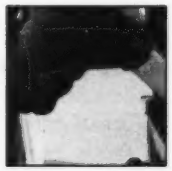

Les services d'information-sensibilisation du Centre portent sur la conservation préventive et la prévention des sinistres ; ils prennent la forme de documents d'information, d'outils de sensibilisation et de présence dans les médias.

Formation

En matière de conservation préventive, le Centre contribue, par le biais de conférences, de cours, de stages, de vidéos, et autres, au perfectionnement du personnel qui travaille dans les diverses institutions qu'il dessert. De plus, il participe à la formation universitaire, ainsi qu'à la formation continue des archéologues, des muséologues, des archivistes, des historiens d'art ou des artistes.

En ce qui a trait à la restauration, sa contribution consiste essentiellement à recevoir en stage de perfectionnement des étudiants en restauration ou des restaurateurs déjà formés ; les stagiaires ne déboursent pas de frais de stage et ne reçoivent aucune rémunération de la part du Centre.

2.0 Objectifs stratégiques

En 2002-2003, le Centre de conservation du Québec a poursuivi les objectifs suivants :

- maintenir un niveau de qualité des services offerts conforme aux normes internationales ;
- élargir l'accessibilité des services à un plus grand nombre d'utilisateurs et maximiser ainsi l'utilisation des équipements ;
- maintenir les coûts de gestion à un niveau raisonnable ;
- augmenter les services en restauration et en conservation préventive à grand impact pour la clientèle et la population ;
- accentuer, dans l'organisation du travail, la participation, la mobilisation et la compétence du personnel ainsi que la sécurité des méthodes utilisées et la transparence des opérations ;
- contribuer à l'atteinte de certains des objectifs inscrits dans la planification stratégique 2001-2004 du Ministère, à savoir le renouvellement d'expositions permanentes dans les institutions muséales et l'élaboration d'un projet de politique du patrimoine.

3.0 RÉSULTATS OBTENUS

Le lecteur trouvera à l'annexe 1 le sommaire des résultats obtenus pour l'exercice 2002-2003, au regard des indicateurs de performance et de qualité de service. Les données sont présentées en comparaison avec les objectifs établis et les résultats de l'année précédente.

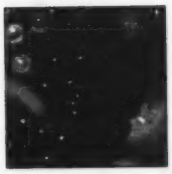

3.1 Restauration et expertise

Services financés par le ministère de la Culture et des Communications

Pour 2002-2003, l'objectif de partage des services professionnels financés par le Ministère établi dans le plan d'action était de 70 % pour la restauration et de 30 % pour la conservation préventive (expertise, information, sensibilisation, formation). En réponse aux demandes de la clientèle, 67 % des heures consacrées aux services financés ont servi à la restauration et 33 % à la conservation préventive.

Les gestionnaires des collections d'État et les directions du Ministère ont bénéficié de 53,5 % (8 326 h) de la production du Centre; les musées privés subventionnés, les Archives nationales du Québec (ANQ), les centres d'archives privées et les autres clients se partageant 46,5 % (7 235 h) des services produits, y inclus les heures consacrées aux projets spéciaux.

Répartition des quotas des services financés par le MCC

Quotas	Objectifs (heures)	Résultats (heures)	%
Musée du Québec	2 400	2 238	93,3 %
Musée de la civilisation	2 200	1 853	84,2 %
Musée d'art contemporain de Montréal	1 250	1 054	84,3 %
Musées privés subventionnés	4 200	3 756	89,4 %
MCC	2 250	3 181	141,4 %
ANQ	650	663	102,0 %
Centres d'archives privées	450	431	95,8 %
OBNL (services-conseils)	1 400	1 628	116,3 %
Projets spéciaux (ensemble de la clientèle)	1 200	757	63,1 %
TOTAL	**16 000**	**15 561**	**97,3 %**

(Voir le Rapport de mission d'examen [Rapport des vérificateurs], à la page 11)

L'équipe du Centre a presque atteint cette année son objectif de 16 000 heures de production de services offerts aux clientèles désignées, grâce au financement du Ministère. Certains facteurs incontournables tels qu'une absence prolongée en maladie, des sessions de perfectionnement ponctuelles accordées à certains membres de l'équipe, ainsi que des tâches administratives plus accaparantes que prévu, expliquent ce mince écart de 3 %. On constate par ailleurs une amélioration notable au chapitre du respect des heures de service allouées aux musées privés subventionnés, ainsi qu'aux ANQ et aux centres agréés d'archives privées (voir le tableau comparatif à l'annexe 1). L'importance du dépassement en ce qui a trait aux heures d'expertise consacrées aux directions du Ministère est principalement attribuable à deux interventions spéciales, l'une auprès de la Fabrique de Salaberry-de-Valleyfield lors du sinistre ayant frappé la cathédrale à deux reprises, et l'autre, menée pour dresser un constat sur l'état de conservation in situ des meubles et des objets de la maison Louis-Bertrand, classée bien culturel.

Restauration

Au cours de l'année, les services financés par le Ministère ont permis de terminer la restauration de 172 objets et de clore 112 projets d'expertise. À la demande de la direction, le personnel de chacun des ateliers s'est montré attentif à résorber les arrérages dans le traitement des projets des musées privés, qui avaient reçu un avis favorable du Comité de conservation des biens mobiliers de la Commission des biens culturels. C'est ainsi que nous avons pu remettre au Musée des Augustines de l'Hôtel-Dieu de Québec, la *Table chronologique* qui compile des informations sur 66 sœurs augustines entre 1639 et 1770. De splendides pièces de mobilier ont été restaurées pour la réouverture du Musée Colby-Curtis et du Musée des maîtres et artisans du Québec. Ce dernier a aussi bénéficié des talents de nos restaurateurs pour remettre en état des éléments de sa collection de girouettes en bois et en métal. Comme à chaque année, les musées d'État nous ont confié des éléments précieux de leur collection, tels que deux portraits réalisés par Antoine Plamondon et *Chicago* de Jean-Paul Riopelle en provenance du Musée du Québec, une gouache de Fernand Leduc intitulée *Porte no 11* qui a nécessité une intervention délicate à la demande du Musée d'art contemporain, et un modèle réduit de moulin à vent conservé au Musée de la civilisation.

(Voir le Rapport de mission d'examen [Rapport des vérificateurs], à la page 11)

Expertises

Des expertises ont été menées à la demande des directions régionales du Ministère dans des maisons historiques classées biens culturels. Ainsi, nous avons évalué l'état de conservation des meubles et des objets de la maison Louis-Bertrand à L'Isle-Verte, nous avons examiné l'intérieur de la maison Dow (1860) à Montréal, afin d'établir la nature des décors originaux en vue d'une restauration éventuelle, et nous avons enfin conseillé l'organisme propriétaire de la Villa Reford de Métis-sur-Mer, sur les normes devant prévaloir lors de l'entreposage temporaire de la collection et de l'exposition de celle-ci dans un futur projet de mise en valeur. De façon plus informelle et à plusieurs reprises au cours de l'année, les restaurateurs du Centre ont répondu à diverses demandes formulées par les artistes, entre autres sur la pertinence d'utiliser ou de marier divers matériaux dans la réalisation d'une œuvre.

Interventions lors de sinistres

Au cours de l'automne 2002, l'équipe du Centre est intervenue à trois reprises lors de sinistres survenus à la cathédrale de Salaberry-de-Valleyfield, au Centre des collections muséales à Montréal et à la chapelle historique du Bon-Pasteur à Québec. Dans les trois cas, des restaurateurs se sont rendus sur les lieux pour apporter leur concours et donner leurs conseils dans les interventions d'urgence visant à assurer la préservation des décors intérieurs, des œuvres, des objets et des documents menacés. En janvier dernier, dans le cadre de l'entente de partenariat qui le lie à trois organismes de la région de Québec, le Centre a prêté main-forte aux collègues de Parcs Canada, à la suite d'un dégât d'eau survenu à la Redoute Dauphine.

Formation dispensée

Chaque année, les spécialistes du Centre apportent leur concours à la formation des professionnels et des techniciens en muséologie et en restauration, ainsi qu'au perfectionnement des archivistes, des conservateurs et des muséologues qui œuvrent dans les institutions québécoises. Ainsi, des restaurateurs ont participé à deux reprises à des ateliers tenus à l'intention des étudiants du Collège Montmorency de la Ville de Laval, une session d'information a été offerte aux étudiants à la maîtrise en restauration à la demande de l'Université Queen's à Kingston, et une communication a été présentée aux étudiants à la maîtrise en muséologie de l'Université de Montréal et de l'UQAM. À la demande

des Archives nationales du Québec, la responsable de l'atelier des œuvres sur papier a dispensé aux archivistes des notions sur la préservation et la conservation des documents. À l'occasion du congrès annuel de l'Association canadienne de conservation et de restauration (ACCR), deux restauratrices du Centre ont présenté une conférence, l'une sur la restauration d'un tableau réalisé à l'époque de la Nouvelle-France, *L'Annonciation* d'Antoine Aide-Créquy, et l'autre sur l'entretien et la protection des cimetières.

Services facturés

En 2002-2003, l'objectif de production pour les services facturés a été atteint à 87,6 %, puisque 8 322 h de travail ont été réalisées alors que la prévision était de 9 500 heures. Par contre, le nombre d'œuvres et d'objets restaurés a sensiblement augmenté, atteignant 334 comparativement à 198 l'an dernier, alors que les expertises se chiffrent à 13 par rapport à 18 en 2001-2002. L'écart entre l'objectif fixé et la production réalisée n'est pas dû à une diminution de la demande de services, mais plutôt à la difficulté de recruter le personnel qualifié pour poursuivre le travail, lorsque surviennent l'absence ou le départ imprévus d'une ressource occasionnelle embauchée en début d'exercice.

Malgré ces difficultés de recrutement, plusieurs projets d'envergure ont été réalisés pour de nombreux clients, tels que la fabrique de Saint-Marc-sur-le-Richelieu (tableau *La flagellation* d'Yves Tessier), la Basilique de Notre-Dame de Montréal (tableau *Mort de saint François-Xavier* de Louis Dulongpré), l'Archevêché de Rimouski (tableau *Saint Jérôme*, attribué à José Ribera), la fabrique de Sainte-Anne-de-la-Pérade (chandelier pascal exécuté par Pierre-Noël Levasseur en 1743), le Musée des sciences et de la nature de Sherbrooke (pétroglyphes provenant de la rivière Brompton), la Société Radio-Canada à Chicoutimi (rubans magnétiques moisis), le Groupe Desgagnés inc. (instruments de navigation), et l'Industrielle Alliance (expertise pour le nettoyage de l'œuvre de Micheline Beauchemin, *Le fils des étoiles*, installée dans l'atrium de l'édifice occupé par le ministère du Revenu du Québec). Trois ateliers ont achevé, pour le compte du Musée de Lachine, la deuxième phase des travaux de restauration des textiles et des objets abîmés lors du verglas de 1998. À la demande du Musée de la civilisation, deux restaurateurs ont effectué une intervention d'urgence avant l'ouverture de l'exposition *Paroles de peau*, afin de corriger les bris importants survenus lors du transport d'un moulage en plâtre de William Pink, *Smugglerius*, appartenant à la Royal Academy of Arts de Londres.

Production totale

	Objectifs (heures)	Résultats (heures)	%
Services financés par le MCC	16 000	15 561	97,3 %
Services facturés	9 500	8 322	87,6 %

Cette production représente 506 œuvres et objets qui sont sortis de nos ateliers et 125 expertises qui ont été produites.

3.2 Temps comptabilisable consacré à des tâches techniques et scientifiques

Une certaine portion de la tâche normale d'un restaurateur ne peut être imputée aux quotas des services financés par le Ministère ni facturée aux clients. Ces heures, affectées aux séances de travail, aux achats, à la compilation des données, au perfectionnement, aux consultations internes et externes, etc., représentent environ 30 % du temps des restaurateurs permanents et environ 15 % du temps des restaurateurs occasionnels. L'objectif poursuivi consistait à s'assurer que l'ensemble des restaurateurs consacre au moins 70 % de leur temps aux services professionnels comptabilisables.

Les résultats de l'année sont les suivants [1] :

Temps comptabilisable consacré à des tâches techniques et scientifiques

	Objectifs	Résultats
Restaurateurs permanents	70 %	64,1 %
Restaurateurs occasionnels	85 %	78,3 %

[1] La productivité des stagiaires, soumis à des cadres pédagogiques divers, n'est pas évaluée.

En excluant trois cas particuliers, la majorité des restaurateurs permanents ont atteint de très près l'objectif de 70 % de leur temps de travail consacré à des tâches techniques et scientifiques, soit 68,5 %. Par contre, un nombre important d'employés occasionnels ne peuvent affecter plus de 75 % de leur temps de présence à rendre des services professionnels comptabilisables. Ces résultats amèneront la direction du Centre à réévaluer la cible, à la lumière d'une session de réflexion et d'échanges avec les employés.

(Voir le Rapport de mission d'examen [Rapport des vérificateurs], à la page 11)

3.3 Coût de revient [1]

Aux dépenses (2 369 032,32 $) pour les services financés, s'ajoutent les avantages sociaux (210 537,42 $) payés par le Conseil du trésor comme part de l'employeur et ne figurant pas au budget du Centre.

Par ailleurs, le Centre a reçu des services de la part de la Direction des communications, des Services juridiques et de la Direction générale de l'administration du Ministère, d'une valeur de 59 520,79 $. Considérant que le Centre a fourni des services de gardiennage pour les réserves archéologiques d'une valeur de 29 492,53 $, un montant de 30 028,26 $ a donc été ajouté aux dépenses réelles, ce qui donne un total de 2 609 598,00 $ pour les services financés par le Ministère.

Calcul du coût de revient

Services financés par le MCC
Dépenses 2002-2003

	$	Nombre d'heures	Coût de revient	
			Objectifs	Résultats
Traitements : permanents	1 162 005,96 $			
occasionnels	184 141,27 $			
Fonctionnement	299 572,94 $			
Loyer SIQ	723 312,15 $			
Services nets fournis par le MCC [1]	30 028,26 $			
Avantages sociaux (part de l'employeur) [2]	210 537,42 $			
TOTAL	**2 609 598,00 $**	**15 561**	**160,79 $**	**167,70 $**

Services facturés
Dépenses 2002-2003

	$	Nombre d'heures	Coût de revient	
			Objectifs	Résultats
Traitements	295 120,36 $			
Fonctionnement	105 763,57 $			
Avantages sociaux (part de l'employeur)	46 156,82 $			
TOTAL	**447 040,75 $**	**8 322**	**63,43 $ [3]**	**53,72 $ [3]**
GRAND TOTAL	**3 056 638,75 $**	**23 883**	**124,52 $**	**127,98 $**

[1] Ce montant tient compte des services de gardiennage (29 492,53 $) fournis par le Centre pour les réserves archéologiques.

[2] Ces montants n'apparaissent pas au budget du Centre. La base de calcul est de 15,64 %.

[3] Ce coût de revient ne prend en compte que les coûts de main-d'œuvre et de matériaux. Les frais de loyer et d'administration figurent uniquement dans le calcul du coût de revient des services financés par le Ministère.

[1] Afin de compléter les données financières du Centre, l'annexe 3 présente un tableau comparatif des recettes et des dépenses des deux derniers exercices financiers.

(Voir le Rapport de mission d'examen [Rapport des vérificateurs], à la page 11)

Bien qu'il soit moins élevé que l'an dernier, l'écart à la hausse du coût de revient par rapport à l'objectif fixé est largement attribuable à une dépense d'immobilisation qui a doublé, en raison de l'acquisition d'un équipement spécialisé dans le contexte de l'accélération des investissements publics. Le coût de revient horaire des services facturés affiche une meilleure performance, laquelle est attribuable à un montant de dépenses moindre que l'estimation établie à partir des résultats de l'exercice 2001-2002. Cette diminution s'explique par un nombre moins élevé de sous-contrats qui influent sur le nombre d'heures de production attribuable à l'équipe du Centre.

3.4 Qualité des services

Pour mesurer la qualité des services offerts, trois indicateurs ont été établis : le taux de satisfaction de la clientèle, l'exactitude des évaluations et la gestion des plaintes.

Satisfaction de la clientèle

L'évaluation des services portait sur le taux de satisfaction de la clientèle. L'objectif était de 80 % et le résultat atteint se chiffre à 96,8 %, comparativement à 93 % en 2001-2002. Il est mesuré à partir des 100 fiches d'évaluation qui ont été retournées au Centre à partir des 139 ayant été envoyées aux clients en même temps que le rapport d'intervention.

Les quatre variables de satisfaction considérées dans la fiche sont : la collaboration du personnel du Centre, le respect de la proposition de traitement, le respect des échéances et l'atteinte des objectifs du client. On constate que quatre répondants ont manifesté de l'insatisfaction, et ce, par rapport au respect des échéances. Cela dit, 90 % des répondants jugent la collaboration excellente et 10 % la considèrent comme très bonne. Il s'agit là d'une amélioration notable par rapport au pourcentage d'excellence obtenu l'an dernier, qui s'établissait à 82 % (voir l'annexe 1B).

En ce qui a trait à l'élément lié au respect de la proposition de traitement, les réponses obtenues sont très positives. En effet, la très grande majorité des répondants, soit 86 %, ont coché la mention « excellent », et 14 % « très bon ». Pour le respect des échéances, 70 % des mentions le qualifient d'« excellent », 20 % de « très bon », 6 % de « satisfaisant » et 4 % d'« insatisfaisant ».

Enfin, pour l'atteinte des objectifs du client, 83 % des répondants ont indiqué « excellent », 14 % « très bon » et 3 % « satisfaisant ».

L'impact le plus fréquent de l'intervention réalisée par le Centre a été de permettre « de remettre en état une œuvre ou un objet endommagé » (43 % des répondants). De plus, dans 42 % des cas, l'intervention a permis « d'exposer une œuvre, un objet non présentable autrement ». Pour 12 % des répondants, l'intervention réalisée par le Centre visait la « sauvegarde d'une pièce en péril ». Finalement, 3 % des interventions ont été effectuées pour d'autres motifs.

De façon générale, les œuvres confiées au Centre sont jugées importantes par les clients, car elles récoltent une valeur moyenne de 8,45 sur une échelle variant entre 1 (faible importance) et 10 (valeur exceptionnelle).

Quarante-six répondants sur 100 ont émis un commentaire sur la fiche d'évaluation. Dans la très grande majorité des cas, les commentaires sont très positifs et louent la qualité du travail effectué et le professionnalisme démontré. En voici quelques exemples :

- « L'intervention est manifestement très professionnelle et nous avons apprécié, autant la qualité du travail que celle de la communication de la part de votre organisme. »
- « Résultats remarquables vu la complexité des problèmes que présentait l'œuvre. »
- « La Fabrique est très satisfaite du travail accompli et est bien contente d'avoir choisi des experts pour le nettoyage de sa lampe du sanctuaire. Nous vous recommanderons. »
- « Accueil, informations, professionnalisme très excellents. Continuez votre bon travail. »

Exactitude des évaluations

Dans le Plan d'action 2002-2003, l'objectif fixé pour mesurer l'écart entre les durées prévues de traitement et les durées réelles était de 10 %. Le tableau à la page suivante montre que les résultats obtenus à ce chapitre sont de 7,5 %.

(Voir le Rapport de mission d'examen [Rapport des vérificateurs], à la page 11)

Exactitude des évaluations des dossiers fermés entre le 1er avril 2002 et le 31 mars 2003

Atelier	Nombre de dossiers	Durée prévue (heures)	Durée réelle (heures)	Écart	
				(heures)	%
Archéo-ethno	27	2 237	2 796	-559	25,0 %
Meubles	16	814	866	-52	6,4 %
Métaux	22	1 533	1 737	-204	13,3 %
Œuvres sur papier	15	1 807	1 566	241	13,3 %
Peintures	35	5 472	6 320	-848	15,5 %
Sculptures	16	6 187	6 167	20	0,3 %
Textiles	8	928	951	-23	2,5 %
TOTAL	**139**	**18 978**	**20 403**	**-1 425**	**7,5 %**

L'écart moyen se situe en deçà de l'objectif de 10 % et il s'est amenuisé par rapport à l'exercice précédent, alors qu'il était de 9,2 %. On dénombre encore quatre ateliers où l'écart excède 10 %, mais les dépassements sont nettement moindres, le plus élevé atteignant 25 % d'écart. Trois dossiers sur les 27 réalisés à l'atelier d'archéologie-ethnologie ont requis le double d'heures de traitement que ce qui avait été prévu lors de l'évaluation. Il s'agissait dans les trois cas d'objets appartenant à des musées subventionnés, dont un musée d'État. Pour l'un, il a fallu intervenir à deux reprises, le premier traitement s'étant avéré insuffisant. Dans un autre cas, le temps nécessaire pour mener une recherche préalable au traitement a largement contribué au dépassement, et le traitement du troisième objet s'est révélé plus complexe et délicat.

Malgré les efforts qui sont consentis pour établir avec justesse l'évaluation du temps de restauration, il s'avère qu'un nombre important de facteurs qui influent sur la durée de celle-ci sont difficilement prévisibles. Il n'en demeure pas moins important de fixer un objectif pour tendre le plus possible vers le respect des évaluations.

Gestion des plaintes

Aucune plainte n'a été formulée.

(Voir le Rapport de mission d'examen [Rapport des vérificateurs], à la page 11)

4.0 PROJETS SPÉCIFIQUES DE NATURE ADMINISTRATIVE

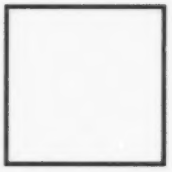

4.1 Changement de statut

Le Centre de conservation du Québec est devenu une agence gouvernementale par le dépôt à l'Assemblée nationale, en décembre dernier, de la Convention de performance et d'imputabilité signée par la ministre, la sous-ministre et la directrice du Centre. Une entente de gestion est intervenue au préalable entre le président du Conseil du trésor et la ministre de la Culture et des Communications, afin de conférer au Centre les assouplissements devant faciliter le respect des orientations stratégiques et des indicateurs de performance.

4.2 Gestion et formation du personnel

Grâce à l'entente de gestion signée avec le Conseil du trésor, le Centre bénéficie depuis septembre 2002 d'une dérogation à la Directive sur l'embauche du personnel occasionnel, qui facilite le recrutement rapide des effectifs spécialisés nécessaires à la réalisation de travaux contractuels.

Nonobstant cet allègement dans le processus d'embauche, le Centre a connu un ralentissement dans la prestation de services facturés en cours d'exercice, non pas lié à une diminution de la demande, mais plutôt à la difficulté de remplacer deux restauratrices occasionnelles qui ont quitté leurs fonctions avant la fin de leur contrat. Du côté des employés réguliers, les absences en maladie ont été nettement moins importantes que l'an dernier, car elles n'ont touché cette fois que deux membres de l'équipe.

En 2002-2003, plus de 105,5 jours/personne ont été consacrés à la formation et au perfectionnement du personnel, ainsi qu'à la représentation institutionnelle. Dix restaurateurs ont participé à des congrès internationaux et nationaux sur la conservation, dont celui de l'ICCROM-Conservation au Brésil et celui des professionnels de la restauration en France. Dans bon nombre de cas, les représentants du Centre ont été appelés à donner des communications, mais les efforts ont surtout porté sur les trois présentations faites à la conférence annuelle de l'Association canadienne de conservation et de restauration (ACCR). Dans une bonne majorité de cas, les restaurateurs ont bénéficié d'une bourse personnelle de l'Association des musées canadiens pour effectuer leurs déplacements à

l'étranger. Chacun a préparé un rapport de mission qui a été acheminé à titre d'information à la sous-ministre, en même temps que le tableau des voyages à l'extérieur du Québec. Tel que planifié, l'ensemble des employés du Centre a bénéficié d'une formation sur les moisissures, leur identification et les précautions à prendre pour s'en protéger. De plus, une session sur l'application de la Loi sur les droits d'auteur a été offerte au personnel du Centre et a regroupé également d'autres employés du Ministère.

4.3 Technologies de l'information

Les ajustements au Système de planification et de contrôle du Centre de conservation du Québec (SPECCCQ) se sont poursuivis, tout particulièrement la bonification du rapport sur les heures de travail planifiées en début d'année, par projet, et la portion réalisée pour chacun en cours d'exercice et à la fin de la période annuelle. Par contre, le travail des deux comités internes sur la gestion des images numérisées et des documents électroniques n'a pas franchi les étapes prévues, faute de temps à y consacrer. Le comité informatique verra à relancer ces deux dossiers en 2003-2004.

4.4 Projet immobilier et équipement spécialisé

Les travaux d'agrandissement des locaux ont débuté tel que prévu au mois d'août 2002, et deux des trois nouveaux espaces ont été livrés à la fin du mois d'octobre, à savoir la salle de prise de vues et la salle de réunion. Par contre, l'atelier polyvalent, qui doit permettre à l'atelier des sculptures de profiter d'une aire de travail supplémentaire, a connu un retard important en raison de la non-conformité des trompes d'aération installées. Le correctif demandé devrait finalement être apporté au cours de l'été 2003. Par ailleurs, la mise à niveau de la salle de radiographie par un ajout de plomb sur les murs et sur le plancher permettra au photographe d'utiliser, en toute sécurité, le nouvel appareil plus puissant.

Le Centre dispose, depuis le mois de mars dernier, d'une chambre froide, et cela, grâce à des crédits additionnels provenant du programme d'accélération des investissements publics. Déjà, les concrétions recueillies lors du sauvetage de l'épave du *Elizabeth and Mary*, ainsi que des documents renfermant des moisissures, y ont été déposés pour être conservés à très basse température. De plus, cet équipement spécialisé servira à la conservation de nombreux artéfacts contenant des matières organiques et qui sont en attente de traitement.

4.5 Gestion des risques

Dans le cadre du programme de contrôle de gestion (PCG) du Ministère, une analyse des risques et des mécanismes de contrôle a été réalisée au Centre au début de 2003, pour les axes concernant la gestion des opérations et la gestion des ressources. Cet exercice a été mené avec l'aide d'un consultant et a mis à contribution la direction du Centre et les sept responsables d'atelier. Il a démontré que l'institution maîtrise la majorité des risques d'importance liés à ses activités. Des pistes d'excellence ont été formulées pour ceux dont le niveau de maîtrise gagnait à être bonifié. Les résultats de l'analyse des risques ont été présentés à l'ensemble des employés du Centre, et des échanges ont eu lieu sur la mise en œuvre de pistes d'excellence pour augmenter le niveau de maîtrise dans les cas jugés prioritaires.

5.0 PROJETS SPÉCIFIQUES DE NATURE SCIENTIFIQUE

5.1 Publications et activités de communication

Le projet qui a requis le plus d'attention et d'énergie cette année en matière de communications est sans conteste la conception d'une deuxième génération du site Web. L'adjointe de la directrice a agi comme chargée de projet. Tout en profitant des conseils et du soutien technique de la Direction générale des communications du Ministère, elle a mis à contribution la majorité des professionnels, une employée de soutien et les deux photographes du Centre. Le lancement de la version complètement remaniée et rajeunie du site Web est prévu pour le début de l'été 2003.

En 2002-2003, les talents et l'expertise des restaurateurs ont été mis à l'honneur dans quelques activités de communication. Ainsi, le responsable de l'atelier d'archéologie-ethnologie a participé à titre de coauteur à la version revue et augmentée de la publication *Supports pour objets de musée : de la conception à la fabrication*, réalisée sous l'égide de l'Institut canadien de conservation et parue l'hiver dernier. Pour leur part, les responsables de l'atelier des sculptures et de l'atelier des peintures ont collaboré à deux émissions de *Second regard*, l'une portant sur les sculptures religieuses et l'autre, sur le fonds de tableaux Desjardins. Enfin, trois restauratrices ont collaboré à la revue *Continuité* en rédigeant des articles sur la restauration de courtepointes et d'un retable du Moyen-Âge. Les responsables du comité de rédaction de la publication *Les biens d'église : conservation et restauration*, se sont vus décerner en mai 2002 le prix Service SPGQ-Desjardins, pour le caractère novateur et la qualité de cet ouvrage.

D'autres publications projetées n'ont pu voir le jour en raison de circonstances diverses, mais une nouvelle planification établira les priorités de parution pour l'an prochain. Par contre, l'institution a été fidèle à la tenue de portes ouvertes, en juin dans le cadre *d'Archéo ! Dimanches* et en septembre lors des *Journées de la culture*.

5.2 Accueil des visiteurs

Au cours de l'exercice, le Centre a accueilli, pour des visites guidées, un total de 317 personnes issues des milieux académiques et institutionnels spécialisés et provenant principalement du Québec, mais aussi de

l'étranger. De plus, le Centre a participé à diverses manifestations culturelles. Les journées portes ouvertes *d'Archéo ! Dimanches* et des *Journées de la culture* ont permis d'accueillir 340 citoyens.

5.3 Conservation préventive

La collaboration a été maintenue entre le Centre et le Ministère concernant la conservation des œuvres d'art public réalisées dans le cadre de la Politique d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement des bâtiments et des sites gouvernementaux. À partir des rapports de l'examen d'une trentaine d'œuvres réparties sur le territoire de la Ville de Montréal, la restauratrice chargée du projet a dressé un diagnostic général d'un type particulier d'œuvres examinées et a dégagé les problématiques de conservation. Ces constats seront pris en compte tant dans la sélection des projets futurs que dans l'établissement du carnet d'entretien des créations récentes. À cette fin, la restauratrice a préparé un modèle de fiche d'entretien préventif à être utilisée par les artistes qui réalisent les œuvres intégrées aux projets d'architecture.

Au cours de l'exercice 2002-2003, les travaux se sont poursuivis pour le développement d'une base de données interactive sur les produits utilisés dans la conservation préventive des biens culturels. Trois restauratrices ont été embauchées grâce à la subvention reçue du ministère du Patrimoine canadien à l'été 2002, laquelle est venue s'ajouter à l'entente de contribution signée à l'automne 2001. Cette nouvelle aide financière est dédiée à la préparation d'un lexique et de textes génériques de présentation des différentes catégories de produits figurant dans la base de données. À ce jour, près d'une centaine de fiches ont été colligées sur les divers matériaux et les équipements requis pour la mise en réserve, le transport ou l'exposition des œuvres d'art et des objets patrimoniaux. Les professionnels du Centre ont été mis à contribution pour valider l'exactitude et la qualité des informations à être diffusées en français et en anglais sur le site Web du Centre. Le lancement de la base de données est prévu pour l'automne 2003.

5.4 Accueil des stagiaires

En matière de formation, le Centre a accueilli neuf stagiaires : quatre Québécois et cinq Français. Parmi eux, trois Québécois ont bénéficié d'un stage de sensibilisation leur permettant de vérifier leur aptitude à entreprendre une carrière de restauration. Les autres stagiaires provenaient des grandes écoles de formation en restauration dont l'Université de Paris I, l'Institut français de restauration des œuvres d'art et l'École supérieure des beaux-arts de Tours. Un collège s'ajoute à cette liste soit le Collège Sir Sandford Flemming d'Ontario. Au total, ces personnes ont passé vingt-deux mois au Centre. Pendant leur séjour, elles ont pu profiter des conseils et de la supervision de l'un ou l'autre des restaurateurs professionnels du Centre.

ANNEXE 1

Sommaire des résultats 2002-2003

A) Indicateurs de performance

	2002-2003			2001-2002	
	Objectifs	Résultats		Résultats	
1 Respect des quotas	**Heures**	**Heures**		**Heures**	
Musée du Québec	2 400	2 238	93,3 %	1 940	80,8 %
Musée de la civilisation	2 200	1 853	84,2 %	2 177	98,9 %
Musée d'art contemporain de Montréal	1 250	1 054	84,3 %	1 064	85,1 %
Musées privés subventionnés	4 200	3 756	89,4 %	3 240	77,1 %
MCC	2 250	3 181	141,4 %	3 426	120,2 %
ANQ	650	663	102,0 %	479	73,7 %
Centres d'archives privées	450	431	95,8 %	404	89,8 %
OBNL (services-conseils)	1 400	1 628	116,3 %	2 090	149,2 %
Projets spéciaux (ensemble de la clientèle)	1 200	757	63,1 %	Comprises dans MCC	
Total :	**16 000**	**15 561**	**97,3 %**	**14 820**	**96,2 %**
2 Production globale					
Services financés par le MCC	16 000	15 561	97,3 %	14 820	96,2 %
Services facturés	9 500	8 322	87,6 %	9 242	92,4 %
Total :	**25 500**	**23 883**	**93,7 %**	**24 062**	**94,7 %**
3 Coût de revient horaire	**$/h**	**$/h**		**$/h**	
Services financés par le MCC	160,79	167,70	95,9 %	164,86	92,3 %
Services facturés	63,43	53,72	118,1 %	61,39	83,3 %
Coût de revient global	124,52	127,98	97,3 %	125,12	89,9 %
4 Temps comptabilisable consacré à des tâches techniques et scientifiques	**%**	**%**		**%**	
Restaurateurs permanents	70	64,1		64,3	
Restaurateurs occasionnels	85	78,3		80,2	

(Voir le Rapport de mission d'examen [Rapport des vérificateurs], à la page 11)

B) Indicateurs de qualité de service

1 Taux de satisfaction

Appréciation de la collaboration du personnel du Centre (en %)

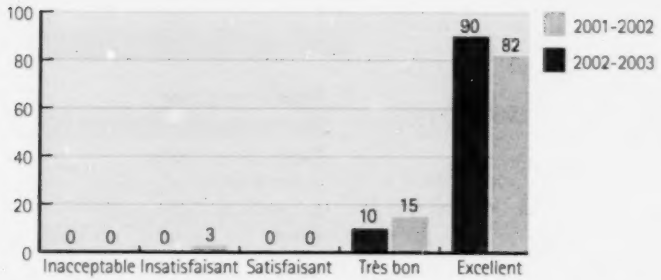

Appréciation du respect de la proposition de traitement (en %)

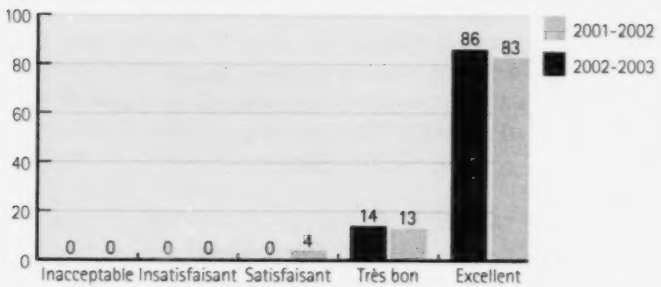

Appréciation du respect des échéances (en %)

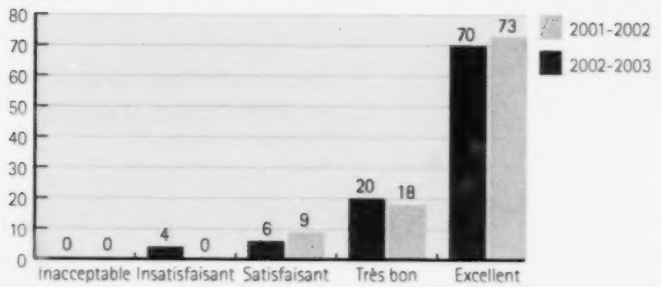

(Voir le Rapport de mission d'examen [Rapport des vérificateurs], à la page 11)

Appréciation de l'atteinte des objectifs du client (en %)

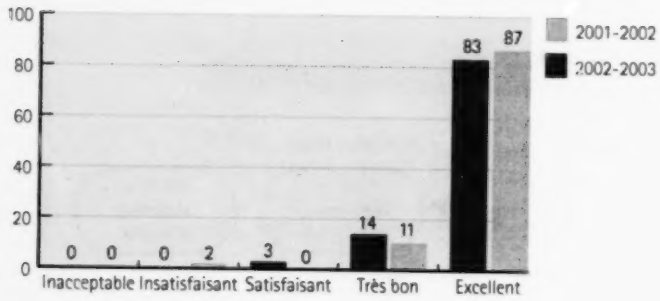

Impact de l'intervention réalisée (en %)
(plus d'un impact peut être mesuré pour un même objet)

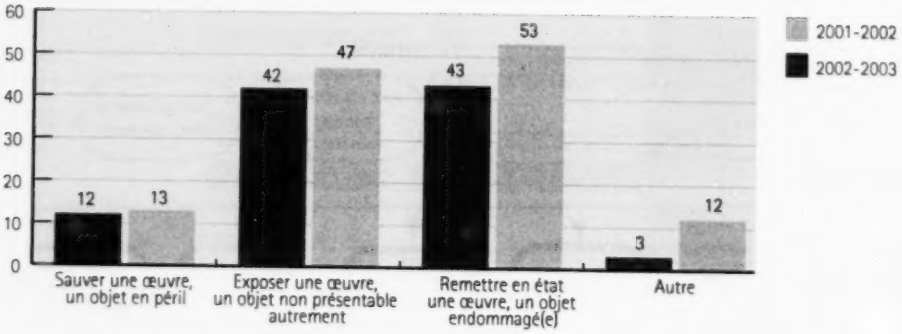

Importance de l'œuvre (objet) restauré(e) (en %)

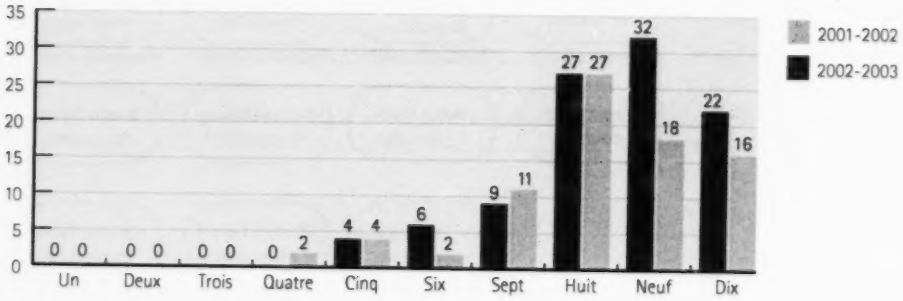

2 Exactitude des évaluations
Marge d'erreur acceptable : 10 %.
Résultat obtenu : 7,5 %.

3 Gestion des plaintes
Délai de réponse : 10 jours - Aucune plainte n'a été formulée.

(Voir le Rapport de mission d'examen [Rapport des vérificateurs], à la page 11)

ANNEXE 2

Organigramme du Centre de conservation du Québec 2002-2003

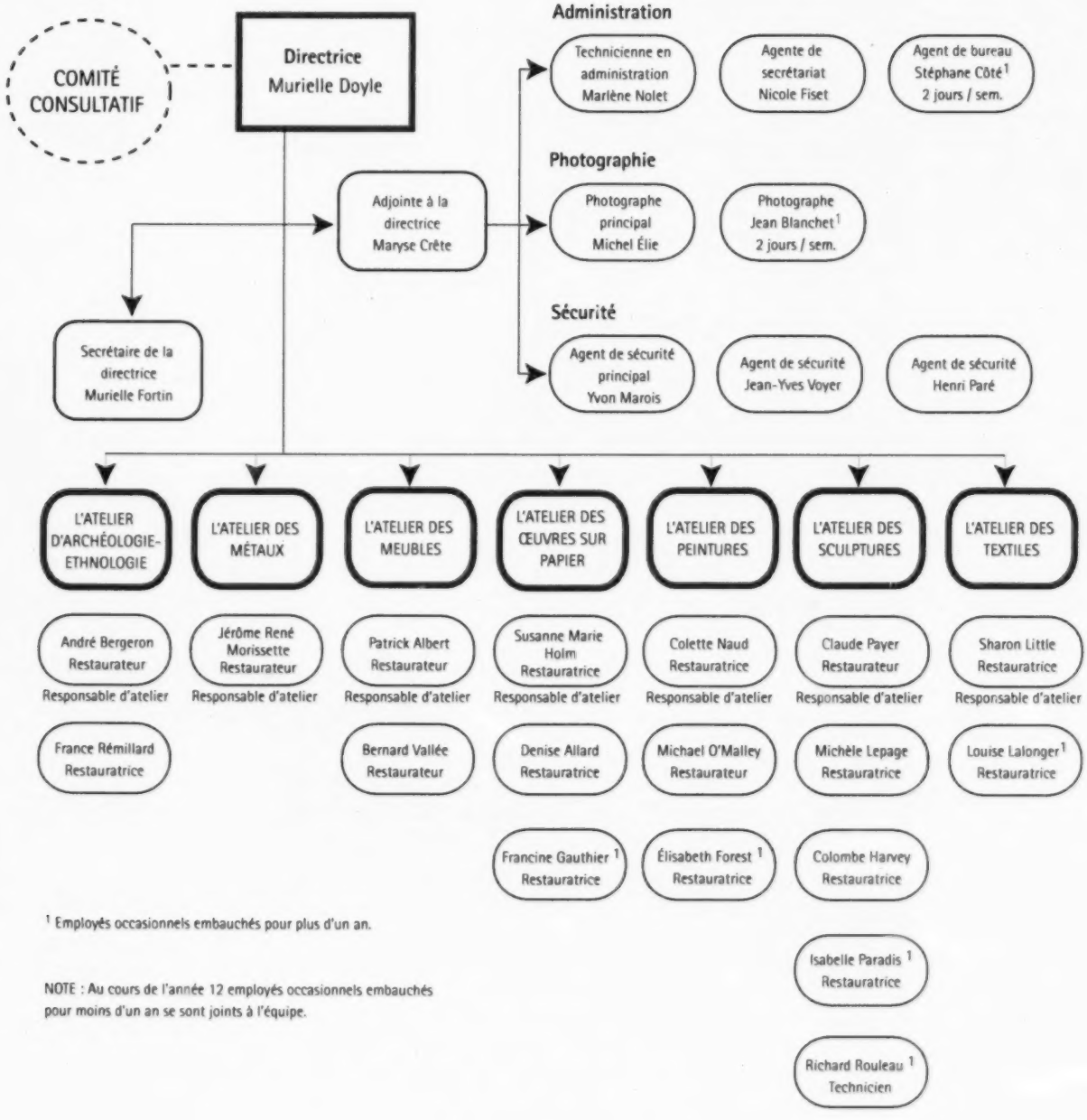

[1] Employés occasionnels embauchés pour plus d'un an.

NOTE : Au cours de l'année 12 employés occasionnels embauchés pour moins d'un an se sont joints à l'équipe.

ANNEXE 3

Tableau comparatif des recettes et des déboursés au 31 mars 2003

	2002-2003	2001-2002
SERVICES FINANCÉS PAR LE MCC	**$**	**$**
Recettes		
Budget octroyé par le MCC (1)	2 392 527,00	2 201 622,00
- Part de l'employeur	210 537,42	185 913,82
- Services fournis par le MCC (2)	30 028,26	57 967,00
	2 633 092,68	2 445 502,82
Déboursés		
Traitements	1 346 147,23	1 188 707,32
Part de l'employeur	210 537,42	185 913,82
Fonctionnement	229 096,76	162 535,56
Immobilisation	70 476,18	108 128,04
Loyer SIQ	723 312,15	740 137,44
Services fournis par le MCC (2)	30 028,26	57 967,00
	2 609 598,00	2 443 389,18
Périmés	23 494,68	2 113,64
SERVICES F CTURÉS		
Recettes		
Perception des comptes (3)	367 035,19	436 178,78
Subvention fédérale (projet base de données) (4)	72 585,00	19 255,00
	439 620,19	455 433,78
Déboursés		
Traitements	295 120,36	366 779,33
Part de l'employeur	46 156,82	57 364,28
Fonctionnement	79 778,27	123 380,98
Dépenses reliées à la base de données	25 985,30	19 780,09
	447 040,75	567 304,68
Perte	-7 420,56	-111 870,90

Voir notes complémentaires à la page suivante

Notes complémentaires 2002-2003

(1) Le budget initial de 2 315 000,00 $ a été modifié par des virements en raison d'une hausse de loyer de la SIQ, d'une augmentation du budget d'immobilisation (Programme d'accélération des investissements publics) et de divers réaménagements budgétaires internes.

(2) En vertu des ententes de service signées avec la Direction des affaires juridiques, la Direction des communications et la Direction générale de l'administration, le Centre a reçu des services d'une valeur de 59 520,79 $. Ce dernier ayant fourni des services de gardiennage pour le Laboratoire et la réserve d'archéologie d'une valeur de 29 492,53 $, les services fournis par le Ministère s'élèvent donc à un montant net de 30 028,26 $ pour l'exercice 2002-2003.

(3) Dans la majorité des cas (projets inférieurs à 10 000,00 $), le Centre facture ses clients une fois le travail de restauration terminé. Dans le cadre du Programme d'aide à la restauration du patrimoine religieux, plusieurs travaux confiés au Centre en 2001 et en 2002 ont été terminés au cours du premier trimestre de 2003, facturés et non perçus avant la fin de l'exercice. Le montant des comptes à recevoir pour 2002-2003 se chiffre donc à 165 394,30 $, à l'encontre d'un déficit de l'ordre de 111 870,90 $ à la fin de l'exercice précédent.

(4) En octobre 2001, le Centre signait une entente de contribution avec le ministère du Patrimoine canadien par laquelle celui-ci accordait au Centre une aide financière de 55 600,00 $ en vue de la création et de la diffusion sur le Web d'une base de données interactive sur les produits et l'équipement utilisés en conservation préventive. Le versement de cette subvention s'est échelonné sur deux exercices financiers, à la suite des rapports de dépenses fournis par le Centre. En juillet 2002, le ministère du Patrimoine canadien versait au Centre une subvention de 41 800,00 $ pour la réalisation d'un lexique d'appoint et des compléments textuels pour la « Base de données interactive sur les produits et l'équipement utilisés en conservation préventive ».

Centre
de conservation
Québec

Bibliothèque de l'Assemblée nationale
QL B 271 003